



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 22 juin 2023 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 16 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Caroline JAY

Présents avec voix délibérative : 22 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 22

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-Michel DULER ; William GAUTHERIN ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Bérangère SABOURAULT ; Caroline JAY

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Christian VIGNES

Absents :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Francis LAHILLADE ; Didier SAKELLARIDES ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Alain PERRET ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; Caroline GUÉRAUD ; Pierre LATOUR ;

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUÉ ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2023_049

Plan de financement et demande de subvention – étude appropriation ECT

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la politique de réduction, de prévention et de tri à la source des déchets doit être inévitablement accompagnée d'une communication adaptée à tous les ménages du territoire. Chaque année, plusieurs outils de communication sont utilisés pour sensibiliser les ménages à l'enjeu des déchets, tant sur la réduction, la prévention ou le tri à la source.



Compte tenu de la politique de développement des points tri, de l'extension des consignes de tri de la mise en place du tri à la source des biodéchets et du programme local de prévention de déchets ménagers et assimilés, le Sitcom, pour sensibiliser les habitants des territoires devra communiquer en faveur de la prévention et du tri des déchets en 2023.

Dans ce cadre, Monsieur le Président explique que le Département des Landes est en mesure de soutenir ces initiatives au travers son règlement d'intervention pour « la prévention et la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés ».

C'est ainsi que Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles estimatives		Ressources		
Objet	Montant (euros HT)	Financeurs	Taux	Montant (€)
Campagnes radio	12 000	Département Landes	35 %	12 460
		Sitcom	65 %	23 140
Kit du nouvel arrivant	8 000			
Guide du tri	6 200			
Guide des déchets alimentaires	900			
Communication SERD (Semaine environnement et Réduction des Déchets) – communication radio	3 000			
Guide du compostage individuel	3 000			
la communication du tri des déchets dans le cadre du tourisme	2 500			
Total	35 600		100 %	35 600

Considérant le règlement départemental d'aides adopté en date du 23 mars 2023

Considérant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés adopté par le SITCOM Côte Sud des Landes

Considérant le souhait de la collectivité de maintenir ses efforts de communication en faveur de la réduction, de la prévention et du tri à la source des déchets

Considérant le règlement d'intervention du département des Landes dans le cadre de sa politique « prévention et collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Soutien aux collectivités locales »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les projets d'investissement de communication ci-dessus

Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus

Autorise M. Le président à solliciter le département des Landes dans le cadre de son règlement d'intervention et à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité.

PRECISE qu'une autorisation de démarrage anticipé des opérations pourra être demandée préalablement à la décision d'attribution des subventions.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 26 juin 2023
Le Président,
Alain CAUNÈGRE

